



La Lettre d'INFORMATION de la MAIRIE de MALVEZIE

1^{ER} JUIN 2017- N°8

Comme chaque année, parvenue à l'échéance du vote de notre budget (début avril), l'équipe municipale essaye de transmettre à la population de MALVEZIE un bilan de son activité sur l'exercice précédent. C'est l'objet de ces quelques pages qui se veulent la fidèle et sincère reprise des différents comptes-rendus de nos Conseils Municipaux. L'année 2016 a été pour nous une année particulièrement intense et laborieuse qui nous a permis de mener principalement à leur terme deux lourds projets : la fin des travaux de mise aux normes d'accessibilité de nos bâtiments communaux (Mairie, Salle des Fêtes, Église), la rénovation complète du deuxième appartement de l'École. Ces dossiers qui peuvent apparaître peut-être anecdotiques à certains d'entre nous, ont pourtant exigé outre un investissement financier conséquent, une mobilisation humaine de chaque jour d'autant plus importante que nous sommes hélas, de par la taille de nos communes, peu nombreux.

Peu nombreux certes, mais proches, bénévoles, et autant que possible disponibles. A notre échelon, heureusement, pas d'attachés parlementaires, d'emplois fictifs ou de costumes à financer.

Et pourtant, c'est bien l'échelon communal, niveau indispensable de gestion de proximité de nos espaces ruraux, qui à terme sera semble-t-il remis en question par les différents projets de réforme territoriale.

Si cela se confirmait, c'est la cellule de base démocratique que constitue la Commune, où l'action quotidienne des élus n'est guidée que par un seul objectif, l'intérêt général de la communauté, qui sera une nouvelle fois mise à mal.

En attendant, nos petites communes se sont regroupées à marche forcée. Face aux coûts des nouveaux équipements attendus par nos populations, à l'intérêt de la mutualisation de certains services à la population, à la complexité grandissante des contraintes réglementaires et administratives, ces regroupements présentent bien sûr un intérêt certain. Mais ils ont aussi pour conséquence un important transfert de compétence de la commune vers l'intercommunalité et un éloignement de l'administré de la prise de décision.

Dernière concrétisation pour nous de cette course au regroupement, la fusion des Communautés des Communes du Haut-Comminges, de Saint-Béat et du Pays de Luchon, qui vient de donner naissance à la Communauté des Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises, nouvelle structure regroupant 17 000 habitants et 77 communes.

Les implications de cette fusion sont à divers titres lourdes et complexes à gérer et difficiles encore à anticiper.

Du point de vue strictement démocratique, notre délégué sera désormais seul à représenter notre petite commune au sein d'une assemblée de 97 délégués.

Du point de vue administratif, la complexité de la mise en place de la fusion risque d'absorber hélas, du moins pour ses deux ou trois premières années d'existence, beaucoup d'énergie au détriment du lancement de véritables projets d'avenir.

Du point de vue fiscal enfin, la mise en place de la grande Communauté qui supposait déjà une unification des taxes et des taux d'imposition sur son ressort, va comme nous avons été obligés de le constater lors du vote du budget 2017, entraîner une hausse générale et inéluctable de la fiscalité intercommunale hélas due à la mise en commun des 3 budgets fusionnés.

Les économies d'échelle annoncées ne sont donc que pour demain...

Alors que du côté communal ou départemental, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années, la réforme territoriale va donc se traduire pour nous dans un premier temps par une hausse de l'impôt du fait de l'augmentation du taux intercommunal.

Un homme, un jour, a dit : « *Le problème n'est pas de voir grand ou petit, c'est de voir loin.* »

En ces temps de réforme, de manque de lisibilité et d'incertitude institutionnelle, toute la difficulté est là...

Mais revenons-en à MALVEZIE... Voici donc un petit bilan de l'année 2016...

L'année 2016

La vie communale

2016 a apporté dans notre commune ses moments de bonheur et de joie mais hélas aussi de tristesse.

Du côté du bonheur, de nouvelles naissances sont venues égayer plusieurs de nos foyers. Ce sont ainsi deux enfants d'un coup qui ont été accueillis par Stéphanie COURET (Hugo et Laura), une petite Lucie chez Julien ALLEMANE, une petite Lola chez Emile DAVID et un petit Arthur chez Florence RENALIER. Félicitations encore aux parents et grands-parents. Souhaitons de les voir vite galoper dans nos rues dans quelques années...

Deux de nos aînés nous ont quitté aussi malheureusement cette année : Lucien DEMIGUEL et André DUMAIL. Nous ne pouvons que renouveler nos pensées à leurs familles.

Des maisons se sont vendues aussi et nous ont permis d'accueillir de nouveaux habitants.

C'est ainsi que M. DUQUERROY a pris possession à l'année de la maison VERDOT.

La maison MARQUES est aujourd'hui habitée par M. Jean-François RODRIGUES et Mme Françoise PALOT qui en ont fait leur maison secondaire.

Tout dernièrement, c'est Mme RATIE et M. GIRARD qui sont devenus les nouveaux propriétaires résidents à l'année de la maison SERVAT.

Heureusement, quelques animations viennent rompre la monotonie de notre vie quotidienne.

Le Comité des Fêtes en est le principal artisan.

A travers les repas du brandon, de la Fête et dernièrement de la daube, le Comité des Fêtes a encore offert à chaque fois à plus de 100 convives l'opportunité de se régaler, de s'amuser ensemble.

La fête 2016, avec pas moins de 3 orchestres de styles différents mais tous de qualité, se voulait contenter tout un chacun par sa programmation variée.

La fête 2017 dont le programme est d'ores-et-déjà prêt devrait avec l'accueil cette année de l'Orchestre Rock SOS combler toutes nos attentes.

Et bientôt, le 17 juin, pensez au brandon et à son traditionnel repas champêtre.

Merci encore aux quelques bénévoles qui assurent l'ensemble de ces animations et dont le bureau 2017 reste inchangé avec comme PRESIDENT : M. SOUS Julien, TRESORIER : M. SOUS Benoît, SECRETAIRE : M. VIGNOLLES Anthony.

N'hésitez pas bien sûr à leur apporter votre aide et votre soutien.

La Municipalité, au gré des célébrations traditionnelles (8 mai, 11 novembre, cérémonie de la Fête), tente de fournir à nos habitants des occasions supplémentaires de rencontre et de partage.

D'autres animations se sont heureusement ajoutées à ce calendrier officiel.

Ainsi le 1er juin dernier, c'est notre Place du Laouis qui accueillait dans le cadre des Pronomades un magnifique spectacle de danse évoquant la Première Guerre Mondiale.

Au mois d'Août, c'est la Communauté des Communes qui à l'occasion de son 1^{er} Festival de la Randonnée contée choisissait la Commune de Malvézie pour une de ses étapes. Après la randonnée de la journée qui a regroupé 25 personnes, la soirée Contes à la Salle des Fêtes s'est déroulée devant plus de 80 spectateurs qui ont été comblés par le talent des deux conteurs maliens.

Quelques jours plus tard, la population était invitée au Parc de la Salle des Fêtes pour un repas d' « inauguration » de notre barbecue, qui a permis à plus de 90 de nos habitants de faire partager à leurs voisins leurs petits plats dans une très bonne ambiance.

Les 22 et 23 octobre 2016, notre village recevait aussi la première Fête de la Laine organisée par le Foyer Rural des Frontignes. Cette manifestation originale sur la laine, son travail, sa transformation, ses utilisations qui a donné lieu à diverses expositions, démonstrations et conférences devrait être reconduite cette année.

Le goûter de Noël, organisé en partenariat avec le Comité des Fêtes, a permis cette année encore d'offrir des petits cadeaux de fin d'année aux électeurs de notre commune de plus de 70 ans et aux enfants de moins de 10 ans et de réunir toutes les générations autour d'un spectacle de magie et d'un apéritif de fête.

Enfin, le 18 mars dernier, à l'occasion de la livraison de l'appartement de l'Ecole et en présence de Mme Marie-Paule DEMIGUEL, « notre » Sous-Préfète et compatriote, un apéritif était offert à la population.

Une année, au bilan bien pleine, rythmée par des rencontres joyeuses et conviviales.

Des animations qui ont aussi permis entre autre d'apprécier l'intérêt du réaménagement de l'ensemble du Parc de la Salle des Fêtes qui est redevenu cet été, conformément aux souhaits du Conseil, un lieu de jeu, de rencontre pour les habitants jeunes ou moins jeunes.

Merci encore à tous ceux qui y participent. C'est grâce à eux que notre village garde encore ce goût du vivre ensemble. Merci aussi à ceux qui par leurs petits gestes quotidiens et bénévoles, en fleurissant leur façade, en aidant à l'entretien de leur rue, en participant à l'arrosage des plantations, en débroussaillant nos chemins, ... nous encouragent encore dans notre action.

L'action municipale

Plusieurs dossiers ont particulièrement mobilisé l'équipe municipale sur l'exercice 2016. Certains ont vu leur aboutissement, d'autres devraient se concrétiser prochainement, d'autres encore, de par leur complexité, sont toujours pour le moment l'objet d'études...

APPARTEMENT DE L'ECOLE

Au terme de 15 mois de chantier, les travaux de réhabilitation du logement ont été enfin achevés. Ce projet ancien a donc été enfin réalisé à un coût raisonnable grâce à la mobilisation de plusieurs conseillers.

A la suite de consultations, ce chantier a permis de faire travailler onze entreprises locales que nous devons ici remercier pour la qualité de leur prestation que vous avez pu apprécier le 18 mars dernier lors de la présentation de l'appartement à la population en présence de Mme Marie-Paule DEMIGUEL, Sous-Préfète de SAINT-GAUDENS.

Ces entreprises sont: l'Entreprise Soupène (planchers RDC), l'Entreprise Barès (plâtrerie, cloisons), l'Entreprise Prat (électricité), l'Entreprise Kebdani (plomberie), l'Entreprise Marc (peintures, sols) ; l'Entreprise Larqué (carrelage, assainissement), l'Entreprise MRM (menuiseries), l'Entreprise Carrion (cuisine), la Boutique du Poêle (poêle à granulés), l'Entreprise Gravier-Durand (volets), l'Entreprise Stanislas Toitures (charpente).

L'appartement est maintenant loué depuis le 1^{er} avril à Mme TROTIGNON et M. MARTINEZ SASTRE.

Avec un budget initial prévisionnel de 80 000 € HT, le chantier aura eu au total un coût global de 98 341,12 € HT. Ce dépassement aura permis de financer quelques imprévus, mais aussi de nombreux travaux complémentaires sur le bâtiment (reprise totale de l'isolation thermique, aménagement du grenier, réfection de la presque totalité des volets, améliorations diverses). Au terme de ces travaux, l'ensemble de l'école est en grande partie rénovée.

Dans les jours prochains, une dernière tranche de travaux va permettre la réfection totale du système d'assainissement du bâtiment pour un coût de 14 048,50 € HT.

L'ensemble de l'opération aura donc atteint le montant de 112 389,62 € HT pour la commune qui bénéficiera d'une aide de l'Etat (29 000 €) et de la Région (6 000 €) soit au total 35 000 € de subvention.

A ce montant devrait s'ajouter le suivi de chantier, les centaines d'heures de travail (démolition, aménagements divers) assurées bénévolement par plusieurs conseillers et le travail assuré par notre employé municipal qui ont considérablement atténué le total final des travaux.

Avec un loyer mensuel de 550 €, sa location devrait donc ramener un produit annuel supplémentaire à la Commune de 6 600 €.

EGLISE – RETABLE



Plusieurs travaux d'urgence ont été réalisés sur notre Église cette année.

Au niveau du carillon, un des moteurs des cloches a du être d'abord changé au mois de juillet (pour 1 318 € TTC). Enfin en janvier 2017, c'est l'ensemble de l'installation électrique du carillon qui a du être reprise et sécurisée pour un coût de 3 931,92 € TTC.

Une aide a été demandée auprès du Conseil Départemental pour ce dossier.

Pour ce qui est de la toiture, l'Entreprise STANISLAS TOITURE a totalement repris le solin de la toiture sud de la nef au niveau du clocher, source d'infiltration d'eau depuis des années (1 199 € HT).

Parallèlement, la Municipalité continue l'étude de la réfection totale du toit de l'Église. Un premier devis concernant la seule toiture du clocher et ne prenant donc pas en compte la réfection du toit de la nef, s'élevant déjà à 50 000 €, le coût total du projet risque de se révéler trop important pour le budget de notre commune.

D'autres devis et diagnostics sont néanmoins en cours d'exécution.

Enfin, notre Église a vu le retour de son Retable le 17 août dernier en présence de Mme de Chalup, Conservatrice Départementale des Antiquités et Objets d'Art. Cette opération lancée par la municipalité précédente d'un montant global de 13 000 € HT avait bénéficié du concours

financier de plusieurs partenaires : donateurs particuliers (au travers d'une souscription), FONDATION du PATRIMOINE, DRAC, Région OCCITANIE, ETAT (au travers de la DETR) étaient ainsi intervenus sur ce dossier. Or après intervention de ces différents financeurs, il est apparu que la somme disponible auprès de la FONDATION du PATRIMOINE s'élève finalement à un montant supérieur au reste à payer. Les sommes complémentaires pourraient donc être employées à d'autres travaux de restauration.

Devant le très mauvais état de conservation de plusieurs autres objets mobiliers présents dans l'Église, notamment quatre grandes toiles du XIXème siècle, un Christ en croix et une petite statuette de St Julien du XVIIème siècle, Mme de Chalup nous a proposé de faire étudier par les Services Départementaux les possibilités de restauration de certains d'entre eux.

L'Atelier PARROT consulté vient d'expédier un devis pour la restauration du Christ en croix et de la statuette de Saint-Julien atteignant le montant global de 4 140 € HT. Une nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine devrait permettre de financer ces travaux en utilisant le solde financier de l'opération du Retable.

En attendant, le retour du Retable a permis à quelques bénévoles de procéder à un grand nettoyage de l'Église et de sa sacristie sud. Merci encore à ceux qui ont participé.

Une petite cérémonie courant 2017 devrait permettre de remercier encore ces-derniers ainsi que les financeurs et donateurs.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE SALLE DES FETES

Les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de la Salle des Fêtes et de l'Église ont été terminés au printemps 2016. Ils ont permis un réaménagement complet du parc de la Mairie avec reprise des allées, réfection des clôtures, plantation et enlèvement d'arbres, installation de jeux pour les enfants, de tables et de bancs, d'un barbecue. Le but étant, sans le dénaturer, de faire de ce lieu central de notre village un lieu convivial de rencontre.

Pour le moment, à en juger par sa fréquentation, le pari semble réussi.

Ces travaux ont bénéficié pour une partie de l'aide du Conseil Départemental, pour une autre de l'Etat par le biais de la DETR.

Un défibrillateur devrait être prochainement installé sur la façade de la Salle des Fêtes.

Grâce au concours du Lion's Club de Saint-Gaudens, une boîte à livres sera aussi mise à disposition de nos habitants vers la fin de l'été.

ASSAINISSEMENT

Notre commune comme beaucoup d'autres hélas est confronté à l'épineux problème de l'assainissement.

Elle a fait le choix de tenter de résoudre le problème des logements en difficulté de notre agglomération (près de 70 % des habitations ont un équipement défaillant ou incomplet de par l'exiguïté de leur parcelle ou de par la présence de rocher).

Pour cela, face à cette problématique ancienne et complexe, source de tensions, de contentieux et de pollutions, elle n'est pas restée inactive et a mené depuis plus de 2 ans de nombreuses démarches en direction du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement 31 (compétent au niveau de l'assainissement autonome), de l'Agence Régionale de Santé et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Au gré des évolutions réglementaires et de réunion en réunion, quatre solutions semblent s'offrir aujourd'hui à la Municipalité :

- 1) Le statu quo** qui consisterait à attendre que les habitants souvent confrontés à un sol rocheux ou au manque de terrain parviennent seuls à réaliser les travaux de mise aux normes jusqu'ici impossibles à réaliser.
- 2) La mise en place d'un système d'assainissement collectif de type SEPARATIF**, type filtre planté présentant plusieurs problèmes.
 - Son coût conséquent lié à la mise en place d'un double réseau séparatif de récupération des effluents (600 000 €) qui s'il est finançable engage la Commune pour des décennies.
 - Les délais de mise en œuvre de cet équipement (2020-2021) qui seraient tels, que ce n'est même pas l'actuelle municipalité qui lancerait les travaux, d'autant plus que la compétence deviendra intercommunautaire au 1^{er} janvier 2020.
 - L'instauration d'une lourde taxe d'assainissement obligatoire qui suivrait et dont personne, comme le prix de l'eau potable aujourd'hui, ne saurait prédire l'évolution du montant puisque la compétence ne sera plus communale.
- 3) La mise en place d'un système d'assainissement collectif de type UNITAIRE**, type filtre planté avec déversoir d'orage raccordé directement sur notre réseau de collecte d'eau pluviale actuel.
- 4) L'étude de solutions individuelles** avec recherche d'aides publiques auprès de l'Agence de l'Eau notamment.

Les deux dernières solutions ont donc été cette année le thème de nombreuses réunions.

Ainsi en décembre, le SMEA 31, nous a confirmé que, malgré nos demandes, il n'envisageait pas de lancer dans le département, au moins pour les deux années à venir, de Programme de Réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif. Ce refus nous fermant la possibilité d'aides publiques directes aux particuliers en difficulté, le SMEA 31, nous a ensuite proposé d'inscrire l'étude de la mise en place d'un système d'assainissement unitaire (solution n°3 rendue possible aujourd'hui du fait de l'évolution récente des positions réglementaires de l'Agence de l'Eau) dans le Schéma Territorial d'Assainissement de la CT14 dont fait partie notre commune. Le SMEA 31 a chargé le bureau d'études IRH d'explorer la faisabilité d'un tel projet. Leurs premières conclusions devraient être rendues en septembre. Le Conseil envisagera alors les suites à donner à ce dossier.

RESERVES D'EAU DES HAMEAUX

Le problème de l'eau potable des hameaux de Vignaut et Rechious est loin d'être résolu et risque de se révéler cette année encore d'une acuité particulière suite à l'hiver et au printemps très secs que nous venons de connaître.

Suite aux mesures effectuées sur les sources en 2015, qui ont démontré l'impossibilité de capter durablement les sources existantes, la seule solution reste donc à ce jour le raccordement des hameaux au réseau de Malvezie.

An vu de la situation financière du SMEA et des besoins en investissement de ses membres, cette solution aux coûts conséquents pour le Syndicat risque de ne pas être rapidement à l'ordre du jour.

La Municipalité a donc souhaité proposer une solution alternative : la mise en place de réserves d'eau pluviale sur les différentes maisons des hameaux.

L'installation de ces réserves d'eaux pluviales (vouées aux seuls usages de lavage, arrosage et WC) pourrait aider les résidents à mieux affronter les périodes sèches en leur permettant d'économiser (pour environ 50 %) leurs maigres ressources en eau potable.

La Municipalité qui souhaitait précisément connaître les possibilités d'intervention de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental ou du SMEA afin d'aider les habitants des hameaux à réaliser ces installations a donc convoqué une réunion à Malvezie le 22 juillet. Ce type de dossier s'avérant être tout à fait exceptionnel, nous comptons sur des solutions elles aussi exceptionnelles.

Au mois de janvier, nous avons appris que le SMEA ne se considérant finalement pas compétent sur ces installations, nous renvoyait sur la mise à l'étude d'un raccordement aux communes dans le cadre d'un futur Schéma Territorial de l'Eau Potable.

Ce renvoi à très moyen terme, ne saurait pour l'instant être une solution.

De nouveaux contacts ont été pris avec Mme Carole DELGA, Présidente de la Région OCCITANIE et Députée du Comminges.

ACQUISITIONS FONCIERES

La municipalité devrait pour diverses raisons conclure en 2017 plusieurs acquisitions foncières.

Biens sans maître : Suite à l'Arrêté Préfectoral du 25 Mai 2016 communiquant à la Municipalité une liste de quatorze parcelles forestières réputées sans maître au titre des articles L1123-1-3° et L1123-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, au terme d'un délai de six mois, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'incorporation de ces biens dans le domaine communal.

Parcelle RIBAUT : Les Consorts RIBAUT, propriétaires en indivision de la parcelle B197 située au quartier de Bouves avaient proposé en 2013 à la municipalité la cession de ce terrain pour un euro symbolique.

Mme LONGEAUX du Cabinet Philea Conseil établira là l'ensemble du dossier de l'acte administratif.

GRANGE LABARRE

Le toit de la grange à l'état d'abandon située Rue des Marrascasses et appartenant à la famille LABARRE s'est effondré le 14 juillet 2016.

Les propriétaires n'ayant à ce jour pas fait réaliser les travaux de sécurisation ni donné suite à l'offre de rachat de la parcelle après démolition formulée par la Municipalité, le Conseil a décidé d'ordonner la démolition de l'immeuble par le biais d'un prochain Arrêté de Péril.

MAISON BON à VIGNAUT

Une autre maison à l'état d'abandon manifeste est prête à s'écrouler sur la voie publique au quartier de VIGNAUT. La demande de renseignements auprès du Service de Publicité Foncière afin d'identifier les éventuels successeurs de la maison de M. BON Gaudens, dit Célestin, décédé en 1957, ayant fait apparaître l'absence de propriétaires légaux à ce jour, la Municipalité va entamer prochainement une procédure avec les éventuels successibles.

L'année 2017

Le BUDGET 2017

Pour établir son budget 2017, le Conseil Municipal a d'abord étudié le 9 avril 2017, les Comptes Administratifs 2016, qui constituent le bilan comptable de l'année civile écoulée. Ces comptes nous amènent à différents constats. Malgré le montant important des investissements (financement travaux accessibilité et Ecole) et le versement décalé des subventions attendues sur 2017, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien à un bon niveau des recettes de fonctionnement (maintien global des dotations) ont permis de garder en fin d'exercice un résultat important de **203 702,53 euros** au 31 décembre 2016.

Ces Comptes peuvent se résumer grâce au tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté E-1		240310,52	26239,47			214 071,05
Opérations exercice 2016	60113,33	128204,43	121078,19	42618,57	181191,52	170 823,00
TOTAUX	60113,33	368514,95	147317,66	42618,57	181191,52	384 894,05
Résultat de clôture		308401,62	-104699,09			203 702,53

Compte tenu de l'importante réserve financière de la commune et de **l'augmentation prévisible de la part intercommunale de la taxe d'habitation et des taxes foncières**, le Conseil Municipal, en conformité avec ses objectifs de retenue fiscale, a décidé de maintenir encore pour 2017 les taux d'imposition communaux appliqués depuis 2013.

Ce maintien des taux de fiscalité s'il entraîne automatiquement d'une année à l'autre une stagnation des produits attendus, devrait normalement être compensé cette année par une légère augmentation des dotations de solidarité.

Les taux d'imposition 2017 suivants ont donc été votés à l'unanimité.

	TAUX APPLIQUE	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	13,25	152 200	20 167
Taxe foncière (bâti)	11,40	98 500	11 229
Taxe foncière (non bâti)	111,19	3 800	4 225
PRODUIT FISCAL ATTENDU			35 621

L'exercice 2017 permettra principalement de terminer l'opération de réhabilitation du logement de l'Ecole et de démarrer les travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.

Resteront à étudier cette année les coûts de réfection complète de certaines rues du village (revêtement, réseau pluvial) que nous souhaiterions réaliser à cette occasion. Ayant pour le moment pratiquement épuisé nos crédits de POOL ROUTIER, nous consultons actuellement le SIVOM afin de bénéficier de transfert d'enveloppe POOL d'une autre commune.

Ces projets vont automatiquement entraîner une augmentation de nos investissements, plutôt sur l'année 2018, largement finançable encore grâce aux excédents dégagés ces dernières années.

Le budget communal 2017 peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		
• Dépenses :	311 013,53€	TOTAL DU BUDGET
• Recettes :	311 013,53€	
INVESTISSEMENT		
• Dépenses :	234 234,09€	• Dépenses :
• Recettes :	234 234,09€	• Recettes :
		545 247,62€
		545 247,62€

Les PROJETS 2017-2018

C'est donc en fonction de la situation financière présentée plus haut que le Conseil Municipal a décidé d'étudier le lancement de différents projets.

Parmi ceux-ci, l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques et la rénovation de l'éclairage public constituent de loin le dossier le plus lourd à traiter avec un début des travaux en fin d'année.

D'autres dossiers moins conséquents devraient plutôt aboutir en 2018 : la construction d'un garage communal, la mise aux normes du système de Défense Incendie de la Commune et la mise en place d'un dépositoire communal au cimetière.

EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES, RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La Municipalité ayant demandé en 2016 au Syndicat Départemental de l'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) de procéder à l'étude de la poursuite de l'effacement de l'ensemble des réseaux électriques et téléphoniques du cœur de la Commune, un avant-projet sommaire avait été dressé dès l'été 2016.

Ces travaux lourds (construction de 800 ml de réseau souterrain) qui vont impacter une grande partie du village et de ses habitants pourraient débuter fin 2017 ou début 2018.

Dans tous les cas, ils feront l'objet dans quelques mois d'une réunion publique de présentation par les services du SDEHG et l'Entreprise CASSAGNE.

Pour rappel ce projet, malgré son coût global conséquent, constitue l'opportunité pour la Commune de réaliser la rénovation complète des rues de notre village intégrant si possible réfection du réseau d'eau potable, reprise des évacuations d'eaux pluviales et rénovation du réseau d'éclairage public communal.

Il peut de plus à ce jour bénéficier de taux de subventionnement exceptionnels (90 % pour les communes de moins de 500 habitants, pour la réalisation d'opérations d'effacement de réseaux électriques, 80 % du montant HT des travaux pour le développement et la rénovation de l'éclairage).

Avec un montant total prévisionnel de travaux de 343 750 €, la part à financer communale se décomposera en deux parties :

- 42 673 € pour les réseaux électriques resteraient à la charge de la Commune financés par un prêt sur 12 ans auprès du SDEHG (soit une annuité de l'ordre de 3 700 € en grande partie compensée par la baisse importante prévisible de nos factures d'éclairage public).
- 68 750 € pour l'effacement des réseaux de télécommunications qui seront subventionnables à 20% par le Conseil Départemental. Le Conseil déterminera dans les mois prochains si cette somme sera financée sur fonds propres ou par emprunt.

MISE AUX NORMES DE LA DEFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE

A ce jour, notre Commune possède 4 poteaux d'incendie situés à l'Église, Rue de la Carrère, Rue du Cap de la Vielle et Route de la Capelle. Les trois premiers n'étant plus conformes aux normes actuelles, seul le dernier poteau situé sur la route de Génos s'avérerait fonctionnel.

Ces défaillances risquant d'engager la responsabilité de la Commune en cas de sinistre, la Municipalité va réfléchir à la mise aux normes de son dispositif de défense contre l'incendie.

Compte-tenu de l'état de notre réseau d'eau potable, il est envisagé de supprimer certains poteaux vétustes existants et de procéder à la création d'un nouveau poteau à la Place du Laouïs. L'implantation d'une réserve incendie de 120 m³ sur la Commune est aussi mise à l'étude. Plusieurs devis ont été déjà réalisés. Il restera aussi à trouver le terrain susceptible d'accueillir cette réserve d'eau.

Après montage du dossier, une demande d'aide sera présentée pour ces travaux début 2018.

PROJET GARAGE COMMUNAL

Depuis plusieurs années, la Municipalité est confrontée à des difficultés pour entreposer et ranger correctement l'ensemble de son matériel (tracteur, remorque, tondeuse, éclairages de Noël, panneaux d'affichage, barrières, outillages divers, ...). Ce dernier est ainsi disséminé sur plusieurs bâtiments : Mairie, arrière de l'Église, préau de l'École, Salle des Fêtes. De plus, par manque de place, notre employé ne dispose pas à ce jour de local-atelier qui lui permettrait de réaliser de petits travaux d'entretien à l'abri en cas de mauvais temps.

La réhabilitation du deuxième appartement de l'École a conduit naturellement la Municipalité à envisager la restitution du préau occupé par le matériel communal aux locataires du nouvel appartement.

Une réflexion a donc été lancée sur la nécessité de construire un garage communal qui pourrait devenir outre le lieu unique et rationnel de regroupement de son matériel, un atelier fonctionnel pour notre employé municipal.

Un projet de construction et d'achat d'abord été envisagé sur le terrain de M. Vallière, Rue du Cap de la Vielle. Ce terrain disposant déjà de l'eau et de l'électricité a semblé intéressant de par sa situation centrale dans le village. Le chantier permettrait par la même occasion de réhabiliter une ruine particulièrement disgracieuse dans notre village.

Après établissement d'un premier plan et de premiers devis estimatifs auxquels se rajoutait le prix d'achat du terrain, le Conseil a préféré, face au coût prévisible du projet et aux délais contraints des dossiers de demande de subvention, reporter le projet à l'année 2018. L'année 2017 sera mise à profit pour mieux étudier le dossier et voir, si possible, comment le coupler avec le dossier de la défense incendie.

Inscrit au Contrat de Territoire signé entre la Commune et le Conseil Départemental, ce projet devrait pouvoir être aidé à hauteur de 40 % par l'Etat dans le cadre de la DETR et recevoir une aide supplémentaire du Conseil Départemental d'environ 12 %.

DEPOSITOIRE COMMUNAL

La procédure de reprise du caveau DUFOUR abandonné depuis plusieurs décennies devrait aboutir en fin d'année 2018. Elle permettra après réhabilitation complète du caveau de doter le cimetière de la commune d'un dépositoire. Des devis sont en cours.

INFOS DIVERSES

VOLS

Plusieurs vols ont été constatés cet hiver sur la Commune et notamment au hameau de Vignaut. A ce sujet, les services de la Gendarmerie ont organisé tout dernièrement à BARBAZAN une réunion d'information sur la prévention des cambriolages. Même si ces actes sont encore rares dans notre secteur, il ressort de cette réunion que chacun d'entre nous doit tout de même rester vigilant pour lui, mais aussi pour ses voisins, et ne pas hésiter à signaler à la Municipalité ou à la Gendarmerie (17) tout comportement suspect.

CHEMIN DU COL DES BERNETS

L'accès à ce chemin réalisé début 2016 afin de permettre prioritairement aux exploitants et riverains l'accès quotidien à leur propriété comporte certains dangers de par sa déclivité et la présence de pavés.

Afin d'assurer sa conservation, de préserver son usage quotidien et professionnel par les exploitants et d'éviter des accidents, son utilisation par les véhicules à moteur a été réglementée par un arrêté municipal du 30 janvier 2016. Plusieurs contrevenants, malgré l'arrêté et la présence d'un panneau, ayant emprunté ce chemin sans autorisation municipale, il est rappelé que conformément à la Loi, ils seront désormais verbalisés.

REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

La dernière délibération fixant le tarif des concessions au Cimetière datant du 10 décembre 1995 et étant encore chiffrée en francs, il convenait de procéder à la réactualisation de cette délibération.

Les tarifs fixés au 1^{er} janvier 1996 étaient fixés comme suit :

- Concession temporaire (10 ans) 50 F le m2 soit 7,62 €
- Concession trentenaire 100 F le m2 soit 15,25 €
- Concession perpétuelle 600 F le m2 soit 91,47 €

Les nouveaux tarifs révisés et applicables au 1^{er} mars 2017 seront :

- **Concession temporaire (10 ans) 10 € le m2**
- **Concession trentenaire 20 € le m2**
- **Concession perpétuelle 100 € le m2**

CROISEMENT DU MOULIN DES SEPT MOLLES

Suite aux demandes réitérées de la Municipalité, le Conseil Départemental a programmé pour 2017 la somme prévisionnelle de 80 000 € sur un chantier de dégagement de visibilité au carrefour du Moulin des 7 Molles. Ces travaux de sécurisation devraient permettre aux usagers de la D9A arrivant de MALVEZIE de retrouver une visibilité plus importante lors de leur démarrage au stop. Espérons que le résultat sera à la hauteur de la dangerosité de la situation actuelle.

ACCES INTERNET

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement Numérique du Département, notre Commune devrait bénéficier d'ici la fin de l'année d'une augmentation de débit Internet de 4MB/s à 30MB/s grâce à l'emploi de la technique 4G fixe. Cette technique devrait être remplacée par la suite par la fibre optique à l'horizon 2025.

VENTE de PARCELLES FORESTIERES et ACHAT GPS

Afin de leur éviter tout éventuel contentieux futur, il est signalé aux propriétaires forestiers de la Commune, qu'en vertu de la Loi du 13 octobre 2014, en cas de vente d'une ou de plusieurs de leurs parcelles, ils sont tenus d'assurer préalablement la notification de ces ventes aux propriétaires des parcelles voisines afin de respecter le **droit de préférence** dont ils jouissent dorénavant. Le non-respect de cette disposition pourrait pendant un délai de cinq ans entraîner l'annulation de la vente.

Suite aux erreurs constatées sur les derniers chantiers forestiers menés sur la Commune et afin de là aussi limiter les sources de contentieux, la Municipalité a procédé à l'achat d'un système de repérage GPS performant qu'elle met à la disposition des administrés propriétaires de bois. Grâce à cet appareil, les parcelles difficiles à repérer exactement dans certains quartiers, seront mieux localisables.

INSTRUCTION des PERMIS DE CONSTRUIRE et AUTORISATIONS d'URBANISME – DEMANDES CARTES NATIONALES d'IDENTITE

Les services d'instruction des autorisations d'urbanisme seront déplacés bientôt de Saint-Gaudens à Toulouse en attendant le transfert en fin d'année de cette compétence au Pays de Comminges.

Depuis le mois de Mars, les demandes concernant la création ou le renouvellement des Cartes Nationales d'Identité ne seront plus instruites dans les petites mairies. Il faudra s'adresser aux Mairies de Saint-Gaudens et d'Aspet. Il sera possible de faire sa pré-demande par internet sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Ces décisions vont pénaliser nos communes rurales en éloignant encore un peu plus nos usagers des centres d'instruction.

Dans tous les cas, anticipez vos demandes pour tenir compte des délais d'instruction.

ADRESSE CONTACTS MAIRIE

La Mairie a changé d'adresse de messagerie. La nouvelle adresse est : mairie.malvezie@ozone.net

Une boîte aux lettres a été installée à la Mairie sous le porche Impasse de la Mairie. Vous pouvez aussi appeler le 05 61 79 62 25 et en cas d'urgence le 07 80 38 77 70.

GARDE CHASSE

M. Gérard ALLEMANE est nommé à partir de la saison 2017 garde chasse particulier de l'ACCA de MALVEZIE. Il a obtenu aussi son agrément fédéral de piégeur et se tient à la disposition de la population en cas de constatation de dégâts causés par des nuisibles.

RECENSEMENT 2017

Après appel à candidature, le recensement de la population a été réalisé par Mme Anne RIGAUD. La Municipalité tient à remercier encore chaleureusement Mme Rigaud et la population pour leur concours qui a permis de réaliser dans de bonnes conditions cette opération.

Les résultats provisoires du recensement 2017 font ainsi apparaître sur un total de 108 logements :

- 54 résidences principales
- 45 résidences secondaires
- 9 logements vacants.

La population serait à ce jour de 115 résidents permanents.

Ces chiffres seront corrigés et pondérés par l'INSEE qui fournira en fin d'année le nouveau chiffre officiel de la population de notre Commune.

FLEURISSEMENT ET ENTRETIEN DU VILLAGE

Le principe des bons de commande lancé en 2015 est reconduit en 2017.

Toute personne résidente du village désireuse de fleurir son devant de porte, pourra donc retirer jusqu'au 15 juin en Mairie un bon d'achat de fleurs de 20€ offert par la Municipalité et se présenter auprès des pépiniéristes désignés. Ce bon constituera une petite incitation pour les personnes qui acceptent de participer au fleurissement et à l'embellissement du village.

Merci pour votre lecture et surtout bon été...